

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
LAC-DU-CERF
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue le mardi 30 juin 2009, à la salle municipale, 15, rue Émard, Lac-du-Cerf, à compter de 19 h 15.

Sont présents et forment quorum :

Le maire : Denis Simard
et les conseillers : Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Larry Boismenu, Michel St-Louis

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale est aussi présente.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 19 h 15.

Résolution n° 172-06-2009
Avis de convocation

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Larry Boismenu et résolu à l'unanimité que tous les membres renoncent à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

Résolution n° 173-06-2009
Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session;
2. Avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Demande à la CSN - Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre Sud de prolonger la convention collective jusqu'au 31 décembre 2009;
5. Période de questions;
6. Clôture de la session;
7. Levée de la session.

ADOPTÉE

Résolution n° 174-06-2009

Demande au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud – CSN – section Lac-du-Cerf de prolonger la convention collective jusqu'au 31 décembre 2009

CONSIDÉRANT que la convention collective du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud s'est terminée le 31 décembre 2008;

CONSIDÉRANT que la convention collective commence tout juste à se négocier et qu'il ne pourra pas y avoir de négociations durant la période estivale à cause des vacances;

CONSIDÉRANT qu'il y aura des élections dans toutes les municipalités du Québec à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT que suite aux élections, si de nouveaux membres du conseil municipal sont élus, la municipalité devra recommencer toutes les négociations concernant la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu à l'unanimité de demander au Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre-Sud, CSN – section Lac-du-Cerf ce qui suit :

- De prolonger la convention collective actuelle jusqu'au 31 décembre 2009;
- De maintenir le statu quo pour tous les autres articles de la convention collective à l'exception des salaires qui seraient majorés de 3 % pour l'année 2009.

ADOPTÉE

Période de questions

Aucune question.

Résolution n° 175-06-2009

Clôture et levée de la session

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 20.

ADOPTÉE

Denis Simard,
Maire

Jacinthe Valiquette,
Secrétaire-trésorière et directrice générale